Funérailles de M. Beauchant

Hier, c'est M. Beauchant, qui vante le zèle [illegible] de M. Auguste Testelin, ancien [illegible] de S.-J. Espinée depuis 31 ans, [illegible] repose auprès des.

Discours de lieutenant Desbordes

Le lieutenant [illegible] de Créteil (Seine), prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je viens accomplir la douloureuse mission dont m'a chargé la Ligue nationale de défense des sapeurs-pompiers volontaires français et déposer en son nom, cette couronne, faible hommage de notre reconnaissance envers notre infortuné camarade que la faucille aveugle vient de nous enlever en pleine activité.

Le commandant Testelin fut un des membres fondateurs de notre œuvre d'union et de solidarité, il était notre collaborateur assidu et dévoué et nous perdons en lui un de nos plus fermes et de ceux plus clairvoyants conseillers.

Qu'il me soit permis d'adresser ici, à sa famille si cruellement frappée, l'expression de notre plus vive sympathie.

Discours du délégué Belge

Enfin M. le commandant Hatten, de Liège, parle au nom de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique. Il fait aussi l'éloge du défunt et donne aux pompiers français l'assurance que leurs collègues de la nation sœur et amie pleurent avec eux le malheureux soldat du devoir qu'était Auguste Testelin.

Après toutes ces oraisons funèbres écoutées dans un silence religieux, la foule s'est dispersée profondément émue.

Il est une heure quand la cérémonie a pris fin.

ROUBAIX

Funérailles de M. Milbéo

Hier, à dix heures du matin, ont eu lieu les funérailles civiles de M. Hervé Milbéo, ancien adjoint au maire de Roubaix, membre du Comité de la Section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'homme.

Plus de mille personnes assistaient à ces obsèques.

Le corbillard dont les coins du poêle étaient tenus par MM. Carrette, ancien maire de Roubaix ; Desmons, vénérable de la Loge « La Fidélité » ; Gautier, président de la Ligue des Droits de l'homme ; Carbonnel, président de la Société des Armées de terre et de mer ; Leroy, délégué des Combattants de 1870-71 ; Mailleul, ancien adjoint, conseiller municipal, était précédé des couronnes offertes par le parti socialiste roubaisien, par la Ligue des Droits de l'homme, les Anciens militaires de l'Armée de mer, les Combattants de 1870-71, le Conseil d'Administration de la Coopérative « La Confiance » ; le personnel de « La Confiance » ; les débitants de la Grande-Place, la famille.

Il était suivi par MM. Sellier, Ego, Bailleul, Watteroez, Delannoy, Carpentier, De Cock, Cooper, Kimpe, Lalelvre, Dujardin, conseillers de la minorité républicaine du Conseil municipal.

Des drapeaux et délégations des « Anciens Militaires de l'armée de mer » ; des « Combattants de 1870-71 » ; d'une grande partie des membres de la section roubaisienne de la « Ligue des Droits de l'Homme » ; d'une délégation très importante de la loge « La Fidélité », à laquelle appartenait le défunt ; les fils de M. Milbéo, conduisant le deuil, de nombreux amis.

Dans l'énorme affluence de citoyens, on remarquait : MM. Leblanc, Roussel, Deschodt adjoints au maire ; Paul Despature, Ed. Broussoux, conseillers municipaux ; Dramis, secrétaire général de la mairie de Tourcoing, représentant le maire principal de cette ville ; Deverny, secrétaire général de la mairie de Roubaix ; E. Coliez, architecte municipal ; Marion, commissaire central ; Squivée, Duquesne, Prud'homme, Grimaldi, commissaires ; Bourbon, inspecteur primaire entouré d'une importante délégation d'instituteurs et institutrices ; Louis Carlier, maire et Duhem, adjoint de Mouvaux ; Lejeune, maire et Bernagge, adjoint de Wasquehal ; Desbarbieux, maire et Forter, adjoint, de Croix ; J. Coutelier, ancien adjoint de Roubaix ; Ch. Coutelier, d'un rondissement, ancien adjoint ; Morel, Avit Lombart, Penant, Chevalier, anciens conseillers municipaux ; Daudruméz, ancien maire d'Armentières ; des représentants de la presse.

Pierre Odoule, agent de la coopérative vinicole, de Lille ; Henri Buet, ancien administrateur des hospices.

MM. la capitaine J. Biomme, Lacquement, Bale, C. Durant, G. Mouvoisin, Bipper, directeur de la Condition publique ; Aug. Flipo, L. Debonnaire, de Wattrelos, délégués cantonaux ; Boissou, chef de gare de la petite vitesse ; Catrice, de la caisse des écoles ; J. Peltier, directeur de l'octroi ; Bellon, inspecteur du travail ; E. Nourtier, directeur du service des eaux ; N. Lefebvre, secrétaire général de la Ligue ; Ch. Gerner, directeur de l'institut Turgot ; E. Debuchy ; G. Rasser, président du comité radical-socialiste de Croix ; F. Salomé, de Lys ; A. Chevalier, trésorier de la Ligue des droits de l'homme ; Grumbach, huissier ; Nison E. etc.

C'est entre une double haie de curieux se découvrant respectueusement sur le passage du corps, que le cortège est arrivé au cimetière où un millier du plus grand recueillement ont écouté discours et oraisons prononcés sur la tombe du regretté Milbéo.

Les discours

Au nom du parti socialiste roubaisien, le citoyen Henri Carrette prend le premier la parole.

Ayant rempli tour à tour, de 1892 à 1901, les délicates fonctions d'adjoint à l'instruction publique d'abord et à l'Etat Civil ensuite, Hervé Milbéo, ardent socialiste, resta toujours prêt au concours aussi actif que dévoué.

Milbéo fut toujours, ajoute-t-il, animé de la noble ambition d'être utile à ses semblables, à l'idéal du progrès intégral, desquels il n'a jamais cessé de travailler.

C'est ensuite le citoyen Gautier, au nom de la section roubaisienne de la Ligue française des Droits de l'Homme.

Il s'exprime en ces termes :

Notre section perd en lui un de ses collaborateurs les plus dévoués. Milbéo avait compris que la Ligue des Droits de l'Homme se plaçant au-dessus des misérables questions de personnes, ne s'inspirant que du principe, lutterait contre tous les abus et toutes les oppressions, offrait un champ d'action assez vaste pour réunir tous les républicains, quelque partis de gauche qu'ils appartiennent. Son cerbosée bon sens lui disait que l'on ne change pas du jour au lendemain l'esprit d'une population, que le préjugé et l'ignorance ont des racines profondes, que le progrès dans la Cité ou dans l'Etat ne se conquiert et ne se maintient qu'en éclairant les consciences, qu'en tenant tenus cesse les violentes ou éveil.

Atteint à ses années assez longtemps que la maladie d'un mien de sa robuste constitution, il n'apportait cet esprit de tolérance et droit qui l'inclinait vers la vérité et qui inspiré les [illegible] de notre Ligue et qui en demeurent [illegible] les fondements solides. Il s'y montrait en [illegible] de ceux qui ont des idées et des [illegible]. Vivant en rapports constants avec les [illegible], dont il ne cessa d'être le [illegible] et [illegible], conseiller et consolateur [illegible], souvent il fut le premier à [illegible] [illegible] injustice à [illegible], une [illegible] à soulager.

Ses amis ont pour lui [illegible] douloureusement et longtemps nous conserverons le souvenir de l'homme bienfaisant et non qui, s'il est des adversaires, ne se connaît jamais d'ennemis.

M. Carbonnel, au nom des *Armées de Mer*, M. Leroy, au nom des *Combattants de 1870-71*, ont tous les deux, en termes on ne peut plus courtois et véridiques, fait l'éloge du défunt comme homme et comme patriote.

Au nom de la Loge *La Fidélité*, M. Desmons termine la série des discours.

C'est même autant qu'impressionnée que la foule se disperse. Il est 11 heures 1/2.

A la Mairie

L'Administration municipale reçoit les Corps constitués et les fonctionnaires de la Mairie, à l'occasion du Nouvel An, le samedi 31 décembre, à 5 h. du soir.

LA LOI SUR LE TRAVAIL

Application dans les établissements commerciaux des lois sur l'hygiène et la sécurité des employés. — On sait que depuis plus de dix ans le service de l'inspection du travail est chargé de veiller à l'application, dans les établissements industriels, d'un ensemble de prescriptions en vue d'assurer en même temps que l'hygiène, la sécurité des travailleurs. Un dernier, le Parlement, par la loi du 11 juillet 1903, a étendu l'action des inspecteurs du travail aux « Laboratoires, cuisines, caves et chais, magasins, boutiques, bureaux, entreprises de chargement et de déchargement et leurs dépendances », de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.

Un règlement d'administration publique, tout récent (29 novembre 1904) vise les conditions que doivent remplir, tant au point de vue de l'hygiène que de la sécurité, les emplacements affectés au travail dans les établissements industriels ou commerciaux.

Les mesures prescrites se rapportent à la propreté des locaux, soit qu'on travaille des matières non susceptibles de s'altérer au contact de l'air, soit qu'on emploie des matières putrescibles. Les locaux occupant du personnel doivent être mis à l'abri des émanations provenant des égouts, fosses-puisards, fosses d'aisances, etc.

Dans la plupart des cas on sera conduit à adopter un intercepteur hydraulique (siphon) laissant écouler l'eau, mais empêchant les gaz insalubres et nauséabondes de revenir dans la salle occupée par des employés.

Les cabinets d'aisance doivent être tenus proprement et aménagés de manière à ne dégager aucune odeur, ils devront être convenablement éclairés, revêtus de matériaux imperméables.

Pour satisfaire à ces obligations, on sera obligé de recourir à l'emploi de fosses d'aisances à l'abri de l'air, de manière à prévenir les fermentations putrides ; on ne doit pas oublier qu'a Roubaix est interdit le déversement des matières fécales dans les aqueducs d'égout de la ville.

Les locaux régis par la loi doivent en outre, être constamment bien aérés, et, en hiver, convenablement chauffés. Le cube d'air par personne occupé sera calculé dans le local (ce cube ne doit pas être inférieur à 7 mètres). On devra prendre des précautions pour éviter, en été, une élévation exagérée de la température : cela suppose qu'on sera parfois obligé de recourir à une ventilation combinée avec une humidification artificielle (ventilation rafraîchissante).

Si le milieu du travail est la cause de dégagement de poussières de gaz incommodes, insalubres ou toxiques, on devra capter ces produits à leur foyer de production et les évacuer directement au dehors. Une telle prescription vise le tirage des foyers de cuisines, des fourneaux de cuisines ; dans les cuisines on sera conduit à surmonter d'une hotte avec cheminée d'appel l'appareil servant à la cuisson des aliments.

Les patrons doivent veiller à ce que leur personnel ait de l'eau *potable*, des vestiaires ainsi que des lavabos pour la propreté individuelle.

Enfin, l'air du local où l'on travaille ne serait-il souillé que par la seule présence du personnel qu'on devra assurer le renouvellement permanent de façon que le taux de viciation n'excède pas la limite admise par les hygiénistes.

Un décret du 28 juillet 1904, s'applique au couchage du personnel dans les établissements commerciaux et industriels. Ce décret, fort bien rédigé, contient une série d'articles visant à la fois la morale et la salubrité.

Les personnes qui logent chez eux du personnel doivent l'afficher dans chaque dortoir ou chambre à coucher. On le trouve en vente à Roubaix.

Toutes les autres prescriptions du décret visent le personnel des ouvriers et employés.

Telles sont très succinctement résumées, les prescriptions hygiéniques dont l'application est confiée aux Inspecteurs du travail. Ces fonctionnaires, dépendant du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en cas de inexécution de leurs mises en demeure, ont recours à l'arme du procès verbal. Le contrevenant est poursuivi la première fois devant le tribunal de simple police ; en cas de récidive, c'est le tribunal correctionnel qui seul est compétent. La loi prévoit même la *fermeture* de l'établissement.

Nous ne saurions donc trop recommander aux patrons d'établissements commerciaux qui n'ont pas encore été inspectés, de fournir tous les renseignements qui leur seront demandés par les inspecteurs du travail et de satisfaire, dans les délais impartis, aux mises en demeure dont ils pourraient être l'objet, car en cas de négligence ou de mauvaise volonté, ils s'exposeraient à des poursuites judiciaires.

L'inspecteur du travail, dont la compétence en matière d'hygiène ne saurait être contestée, donnera, d'ailleurs, aux intéressés, tous les conseils leur permettant de mener à bien l'exécution des prescriptions réglementaires visant leur mode de travail.

Coup de couteau

Dans la soirée de lundi, plusieurs jeunes gens faisaient la fête à la Taverne Gambrinus, rue de la Gare, 102, quand une violente discussion s'engagea entre eux. Lun des jeunes gens, Jules Noé, 26 ans, demeurant rue de Sébastopol, 32, resta le dernier dans le cabaret. Quand il en sortit, il fut brusquement attaqué par ses adversaires ; l'un d'eux lui porta un violent coup de couteau qui lui traversa l'avant-bras gauche.

Le blessé qui perdait son sang en abondance fut pansé par M. le docteur Labbe, puis reconduit chez lui en voiture.

L'auteur du coup de couteau, Alfred Soyers âgé de 19 ans, appréhendé, originaire d'Espierres (Belgique), a été l'objet d'un procès-verbal.

Entre auto et tram

Mardi, vers sept heures du soir, l'automobile de M. Gustave Watinne, adjoint au maire, passait rue de la Gare, quand à l'angle de la rue de l'Alma, elle fut serré entre la bordure du trottoir et un tramway.

L'avant de l'auto a été défoncé.

La voiture a été remorquée par M. Voreux, cannonnier rue du Chemin de Fer.

Vol de chocolat

Mardi, vers 8 heures 1/4 du soir, M. Démarez, marchand de beurre, rue de l'Alouette, 63, a surpris le jeune Delvaux Albert, 15 ans, 57, rue de la Gare, demeurant rue du Chemin de Fer, 57, en flagrant délit de vol de chocolat.

Remis entre les mains de la police, Delvaux a déclaré avoir commis un autre vol le même jour, avec Vanhaverbeck Guillaume, 15 ans, demeurant même adresse. Ce dernier était allé au violon rejoindre son camarade.

Curieuse histoire

Mercredi, vers 2 heures du matin, Emile Vanbellinghem, 43 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, est venu déclarer aux agents de garde au poste de police du 3e arrondissement, que, se trouvant couché dans une meule de paille dans un champ appartenant à M. Croque, fermier, rue de Beaumont, il avait été brusquement réveillé par la chaleur produite par la dite meule en feu.

Vanbellinghem, qui porte de légères brûlures aux mains, a été mis en état d'arrestation.

La meule incendiée a une valeur de 1500 francs.

Vanbellinghem a avoué qu'il venait depuis plus de huit jours coucher dans cette meule et que le feu y a été mis tandis qu'il dormait.

Par qui ? Voilà le mystère.

Vol d'un vélo

Mercredi, vers dix heures du matin, un vélo a été dérobé rue de Lille, en face de la maison portant le numéro 50, au préjudice de M. Julien Taillier, cantonnier, demeurant rue d'Alma.

Une enquête est ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement.

Mandat d'arrêt

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Vérinjaque d'instruction à Lille, en date du 13 courant, les agents Sollet et Paris ont mis en état d'arrestation, hier, rue de la Gare, le nommé Louis-Joseph Vandecauwère, dit « Léon », âgé de 25 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de l'Alma, fort Fresnoy, 13.

Vandecauwere est inculpé de vol et complicité.

Ligue des Droits de l'Homme

Le comité de la section roubaisienne de la Ligue invite tous ses adhérents à assister aux funérailles du ligueur, M. Louis Gaberel, qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à deux heures de l'après-midi.

Réunion à la maison mortuaire, au Trocadéro, à Croix.

⁂

En réponse de l'ordre du jour envoyé aux sénateurs et députés du département, et relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Gautier, président de la section de Roubaix de la *Ligue des Droits de l'Homme*, a reçu les lettres suivantes :

Le 26 décembre 1904.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de la communication que vous m'avez faite de l'ordre du jour voté dans votre réunion du 18 décembre.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a été inscrite dans mon programme et je suis de ceux qui considèrent la parole donnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

D. DEFONTAINE,
Député du Nord.

⁂

Cambrai, le 26 décembre 1904.

Monsieur Gautier, président de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme
Roubaix.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 courant, par laquelle vous voulez bien me transmettre le vœu voté par votre section, le 18 décembre, au sujet de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Je ne manquerai pas de m'inspirer de ce vœu lorsque cette importante question viendra en discussion devant le Parlement, et je vous prie d'agréer, en attendant, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

P. BERSEZ,
Député du Nord,
Maire de Cambrai.

Ecole des Arts industriels

Pour la conférence d'électricité, jeudi soir à 8 heures, aura lieu la visite de l'usine de la société électrique du Nord. Réunion à l'établissement.

SAVON DU CONGO PARFUM SUAVE VICTOR VAISSIER

Menus faits locaux

— M. Jules Morel, 18 ans, demeurant boulevard de Belfort, 85, apprenti chez M. Emile Roussel, s'est fait une forte contusion de la main gauche, 15 jours.

— M. Auguste Leclercq, 33 ans, demeurant rue de Courtrai, cour Wattel-Ferrier, mécanicien chez M. L. Olivier, s'est écrasé le médius gauche, 3 semaines.

— M. Doubels Ferdinand, 66 ans, demeurant rue Voltaire, journalier chez MM. Rivelois et Fagnet, s'est fracturé le médius gauche en tombant dans un escalier, 5 semaines.

— M. Alfred Moreau, 27 ans, demeurant rue Du Guesclin, à Tourcoing, débourreur chez M. Paul Delmasure, s'est fait des plaies contuses à l'avant-bras gauche, 1 mois en repos.

— Mlle Payelle, fille de M. le receveur des postes de la rue Pierre-de-Roubaix, a trouvé rue Neuve, un réticule contenant une porte-monnaie, une tabatière, un trousseau de trois clefs et un mouchoir de poche.

— M. Georges Laché, demeurant rue Saint-Vincent-de-Paul, a trouvé, sur le boulevard de la République, un paquet de douze paires de brides de sabots.

— Astre Joseph, journalier, demeurant rue du Tilleul, cour Tonneau, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse manifeste.

— Lagent Paul Calonne a trouvé, rue des Pyramides, un chien en mues.

— Dujardin Léon, 40 ans, magasinier, demeurant rue Marceau, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir fumé au théâtre.

— M. Henri Vincke, marchand de journaux, demeurant rue de Gand, 225, à Tourcoing, a trouvé une paire de gants en peau paraissant appartenir à un militaire.

Etat-Civil

Naissances du 28 décembre. — Lucienne Leclercq, 22 — Méinalo Cordier, 61 ans, propriétaire, 6, Inkermann 56 — Anna Delbart, 73 ans, sans prof., r. de l'Hospice — Rose Fix, 78 ans, ménagère, r. Blanchemaille — Alfred Lerouge, 52 ans, bijoutier, r. Pierre Tricot, 3 — Pierre Bouquet, 69 ans, cocher, r. du Grand-Chemin 88.

Théâtre de Roubaix

Direction M. Louis Couvreur. — Jeudi 29 décembre, à 7 h. 1/2 — **L'Auge du Mineur**, drame fantastique à grand spectacle en 6 actes, de MM. Barière et Pomyes.

Débuts de M. Marion, grand troisième rôle du Théâtre de Nice.

Dernière soirée du **Barnum excelsior.**

CROIX

VOL DE LIQUEURS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, passant par le soupirail de la cave, des malfaiteurs se sont introduits dans l'épicerie-buvette de M. Ascart Samain, angle des rues du Petit-Beaucoup et Saint-Jacques, et ont dérobé 5 litres d'amer, 5 litres d'essence, 2 litres de rhum, 1 litre de cognac, 3 litres de malaga et 20 bouteilles de vin.

Ce sont des agents de la sûreté de Roubaix qui en voyant brûler une bougie dans la cave, donnèrent l'alarme.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

TENTATIVE DE VOL. — Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, le soupirail de la cave de Pelsemaeker, de Mme Vve Wybrouw, rue de la Limite, a été enlevé par des malfaiteurs inconnus.

Une enquête est ouverte.

CONVOCATIONS. — Les membres du Comité directeur de l'Union radicale et radicale-socialiste sont invités à assister aux funérailles de M. Gaberel.

Avis ci-dessus tiendra lieu de convocation.

— La même invitation est faite aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme dont le décès est membre.

WASQUEHAL

LA GRANDE ALLIANCE RADICALE RÉACTIONNAIRE. — Nous recevons la communication suivante :

Le Journal de Roubaix préoccupé de réformer des effectifs électoraux qui s'amoindrissent, annonce à grand fracas la formation d'une *grande alliance radicale réactionnaire*. Il s'exprime ainsi :

La formation de ce nouveau parti (comblen sont-ils ?) ridicule et impossant, a bien pu naître dans la cervelle étroite de quelques évincés qui n'ont pas assez de sagesse pour prévoir leur parti des défaites irrémédiables, et qui vont quotidiennement pleurer leur déconvenue dans le corsage de la *Croix*, qui s'en amuse beaucoup.

Aussi les républicains radicaux sincères ne se laisseront pas prendre à ce piège ; ils connaissent les menées réactionnaires et savent l'erreur et la perfidie qui se cachent sous les protestations les plus libérales des *bleuets*.

L'histoire de chaque jour leur prouve que pour les défenseurs du trône et de l'autel, que pour ceux qui les aident de toutes leurs forces dans leurs projets liberticides et qu'on appelle on ne sait bien pourquoi les « *Progressistes* », l'amour et le dévouement pour la République se bornent au soucis de protéger leurs chapelles et leurs intérêts personnels. Pour tout dire d'un mot, les radicaux, les vrais républicains de Wasquehal, les sincères, comme des adversaires dangereux et sont plus résolus que jamais à leur faire une guerre acharnée.

Le Journal de Roubaix dont les belles intentions sont souvent connues de tout le monde, prend volontiers ses désirs pour la réalité. Il en sera, cette fois encore, pour ses frais. Il s'aperçoira bientôt que le bloc de gauche est toujours solide et vaillant, et que pour les batailles futures les cléricaux et radicaux réactionnaires ne pourront compter que sur leur vieille *union jésuitique, sournoise et patriotique*, usée, fatiguée et compromise.

Républicains et socialistes, attention, on veut vous tromper.

Le Président du Comité radical de Wasquehal,
Auguste VIGNER.

Funérailles de M. Vernerey

D'imposantes funérailles ont été faites hier au regretté capitaine des douanes de Tourcoing, M. Narcisse Vernerey, dont nous avons annoncé le décès prématuré.

Outre l'administration des douanes, dont les deux services, actif et sédentaire, étaient largement représentés à tous les degrés de la hiérarchie, l'assistance était particulièrement nombreuse.

Nous avons du reste dit en quelle estime était tenu le capitaine Vernerey.

Avant la levée du corps, à la caserne du Sapin-Vert, les assistants défilèrent dans la salle, transformée en chapelle ardente où se trouvait exposée la dépouille mortelle.

Le cortège s'organisa ensuite. Tout en avant une section de douaniers en armes, et derrière le pléonasme corbillard, couronnes offertes par les Pompes funèbres de Tourcoing, une autre section également en armes. Le char funèbre était escorté par des préposés d'arme basse.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing, MM. les capitaines des douanes, Mouy de Roubaix, Bastel de Lille, Bulteel d'Erquinghem, Marlet de Cysoing, Denis, contrôleur des contributions indirectes ; Paul Beulique, capitaine de territoriale, membre du Cercle des officiers.

Le deuil était conduit par le fils, les frères et beau-frère du défunt.

Au premier rang des assistants nous remarquons M. le colonel Desbordes, directeur des douanes à Lille, Hautmont, colonel Hourlier, directeur à Valenciennes, MM. Petit, inspecteur à Paris, Daval, inspecteur à Lille, Bary, inspecteur à Orchies, Galition, inspecteur à Armentières, Delpeuch, receveur principal à Lille, Verel, chef de brigade de la direction, tous les capitaines de la direction, de très nombreux fonctionnaires des douanes en activité et en retraite.

M. Lecomte, adjoint, M. Victor Flament, conseiller général, M. Lepoint, représentant l'administration municipale, dont le chef, notre si sympathique député-maire, M. Dron, retenu à Paris, par les exigences de son mandat parlementaire, n'a pu, malgré son vif désir, assister aux obsèques.

Dans des lettres adressées, l'une à la veuve du regretté capitaine, l'autre à M. le Directeur des Douanes à Lille, il a tenu à leur exprimer la part bien vive qu'il prend à leur deuil, et les sentiments de profonde estime, d'affection même, qu'il éprouvait pour le brave homme et le zélé fonctionnaire qu'était M. Vernerey.

Dans l'assistance nous remarquons de très nombreuses notabilités :

MM. Florent Viel, conseiller d'arrondissement ; Dyserinck, inspecteur de l'exploitation à la Compagnie du chemin de fer du Nord ; Marquant, chef de gare ; Vilain, commissaire central ; Proix, Delattre, Michau, commissaires d'arrondissement ;

MM. Dudoit, commissaire spécial ; Duschark, commissaire, de Wattelerie ; Salé, proviseur du Lycée ; Dénolon, directeur de l'Institut Colbert ; Proth, directeur des Postes, le docteur Dewyn, médecin honoraire et Huriez, médecin-chirurgien des Douanes.

Toutes les autorités civiles, publiques de l'Etat et de la Ville de Tourcoing étaient représentées par leurs chefs de service d'abord et par d'importantes délégations de personnel ensuite.

Le drapeau belge était également représentée par une délégation d'hommes en tenue, sous la conduite d'un lieutenant.

Les officiers, brigadiers, sous-brigadiers et préposés de la Direction de Lille avaient offert une splendide couronne. Le cercle des officiers de Tourcoing, dont une délégation de cinq membres, accompagnait les douaniers, avait également offert une couronne.

Après le service, à l'église du Crétinier, à Wattrelos, toute l'assistance se rangea à nouveau derrière le corps, et le convoi funèbre gagna le cimetière de Wattrelos, distant de plus de 2 kilomètres.

Lorsque la bière eut été descendue dans la fosse, un clairon ouvrit le ban et M. Desbordes, colonel, directeur des douanes, prononce une allocution émue, retraçant la carrière de M. le capitaine Vernerey qu'il fit successivement comme préposé à Epinal, sous-lieutenant en 1880 à Warny-le-Petit, lieutenant à Paris, et en 1899, capitaine à Tourcoing.

M. Desbordes a fait allusion à la sympathie profonde de M. Dron, maire de Tourcoing, pour le défunt dont il a vanté les qualités professionnelles, l'endurance, le courage, la clairvoyance et surtout l'activité dans le service.

Il a assuré la veuve et les trois enfants de la protection tutélaire de l'administration supérieure des douanes, qui ne faillira pas, a-t-il dit, au devoir qu'elle a de ne pas les abandonner.

M. G. Duvillier, président du Cercle des officiers de Tourcoing, prononça également une courte allocution élégiaque et l'assistance se retira encaillé profondément ému.

ATTICHES

LES CAMBRIOLEURS. — Lundi matin, Mlle Dessions était allée au marché de Soulins et rentrait chez elle, vers deux heures, elle constata que des malfaiteurs inconnus avaient enlevé une somme de cent francs et quelques objets de valeur. Les gendarmes de Pont-à-Marcq prévenus, se sont en retourné les voleurs.

TOURCOING

Tentative de cambriolage

M. [illegible], 67 ans et son beau-père, M. [illegible], rentiers, propriétaires de cartons [illegible], 29, rue Jacquart.

Mardi, vers onze heures 1/2 du soir, M. Henri Dupont, directeur d'usine, demeurant rue de Anvers, passant rue Jacquart fut étonné de voir la porte des ateliers aussiôt grande ouverte.

Comme il connaît précisément M. Delvoye, dont la maison d'habitation est voisine, il s'y rendit en soûme.

M. Delvoye se leva aussitôt et les deux hommes allèrent voir. Tout d'abord ils constatèrent que plusieurs pesées avaient été pratiquées à la porte d'entrée dont la gache de la serrure avait cédé.

Dans le coin d'un petit bureau précédant les ateliers se trouvait un vieux coffre-fort système Degryse.

Ce coffre avait été déplacé et renversé sur le sol avec violence dessous. Le coffre cependant n'avait pas été attaqué, ce qui permet de supposer que les malfaiteurs furent sans doute dérangés au cours de leur criminelle besogne et durent battre en retraite.

Ils auraient dans tous les cas massé un pied de biche, le coffre renfermant, en effet, fort peu de choses.

Tentative de vol au Blanc-Seau

Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs ont attaqué à l'aide de fortes pinces monseigneur, la porte en fer qui ferme la maison de M. Commine-Lemaître, fabricant de chocolat, rue des Palmiers, au Blanc-Seau.

La porte a été tordue mais a néanmoins tenu bon.

Une enquête est ouverte sur cette tentative de vol.

Vol de linge

Mme Decuper, rue de Nice, à l'Epurette, avait étendu mardi après-midi des rideaux, 3 chemises et deux paires d'oreillers dans un terrain vague situé en face sa demeure ; lorsque la nuit venue, elle alla pour le rétendre, le linge avait disparu.

Commencement d'incendie

Hier vers huit heures du matin, un commencement d'incendie s'est produit dans les sous sols de la maison de M. Auguste Fouan, peigneur, rue Jacquart, 38.

Un tas de bois se trouvait à proximité du calorifère. Une escarbille tombant sur ce bois y mit le feu. Un tuyau de gaz atteint par les flammes entra en fusion et un fort jet de flamme jaillissait de l'orifice au moment où M. Fouan s'aperçut du fait.

Les pompiers furent prévenus par téléphone. Ils se rendirent sur les lieux et en un clin d'œil eurent éteint le feu sans avoir à utiliser leur matériel d'incendie.

Les dégâts ne dépassent pas 80 francs.

Arrestation pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour

Au nombre des individus — toujours nombreux à cette époque — qui se présentèrent hier soir au bureau central de police pour y solliciter un billet de logement, se trouvait le nommé Lebain, 20 ans, couvreur, né à Poathivy (Morbihan), condamné à 1 an de prison et deux ans d'interdiction de séjour par la Cour d'appel de Paris, le 10 mars 1902.

L'agent de sûreté Leplat mit cet individu en état d'arrestation, la ville de Tourcoing figurant dans la liste des localités dont le séjour est interdit à ceux auxquels il est fait application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira ce soir pour la continuation de ses travaux de la session ordinaire de novembre.

Le budget primitif communal pour 1905, sera discuté en cours de cette séance.

Service de l'éboûage. — Adjudication

Il a été procédé hier après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Maurice Cordier, adjoint au maire, assisté de MM. Masurel-Leclercq et Delphin Dumortier, conseillers municipaux et en présence de M. Bigart, directeur de la voirie, à l'adjudication de la ferrure des chevaux du service de l'enlèvement des boues, pour une période de 3 années, du 1er janvier 1905 au 31 décembre 1907.

Ont soumissionné : MM. Henri Vandenberghe, rabais 2 0/0 ; Noël Cramet, 16 0/0 ; Armand Phillipe, 20,50 0/0 ; Gustave Dillies, 20 0/0 ; Louis Noncle 12,50 0/0.

M. Armand Philippe ayant consenti le rabais le plus élevé, a été déclaré adjudicataire.

Prévoyants de l'Avenir

Le bureau de la 23e section des Prévoyants de l'Avenir, à Tourcoing, prévient les sociétaires que la recette de janvier 1905 qui devait avoir lieu le jour de l'An sera reportée au dimanche suivant 8 janvier.

Fanfare cycliste en formation

Les musiciens cyclistes sont priés de se réunir le vendredi 30 décembre courant à 8 heures 1/2, au café Louis Delgatte, place de la République.

Objet : Formation d'une fanfare cycliste.

Menus faits locaux

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Jean Villers, 42 ans, domestique, au service de la veuve Permentier, négociante en chaux, rue bon rue du Tilleul, a glissé sur un caillou en descendant de son camion et a contracté une entorse de l'avant-pied gauche. Docteur Dewyn, 10 jours.

— M. Charles Corselis, 49 ans, monteur de chaînes chez Bayart-Parent frères, fabricants rue Fin de la Conférence, s'est fait un effort en se renversant sur une boîte à cannelles. Docteur Vermersch, 10 jours.

— M. Augustin Lesage, 44 ans, cardeur chez veuve Vandenberghe-Desurmont, filature rue Sainte-Barbe, a eu le médius gauche mutilé dans les engrenages de son métier en dégorgeant un cylindre. Docteur Delcourt, 10 jours.

— Romain Dufermont, 14 ans, bâcleur chez Herbaux-Tibeaux fils, filateurs, rue Poidherbe, a fait une chute dans un escalier et son couteau ouvert qu'il avait dans la poche droite, lui pénétra dans le bras droit. Docteur Vienne, 7 jours.

— M. François Verrack, 33 ans, débourreur chez Albert Pollet et Cie, filateurs, rue de Bapaume, s'est fait une contusion de la région thoracique gauche en soulevant un rouleau de coudon. Docteur Bechaux, quelques jours.

— M. Alcide Vienne, employé chez Drey Simpson et Cie, tissage rue d'Hondschoote a été blessé à l'index gauche. Docteur Guisset, dix jours.

Etat-Civil

Naissances du 28 décembre — Duchatel Elise, r. Augereau 12 — Choquet Henri, r. Nationale 122 — Desmettre Berthe, r. de Courtrai 214 — Vancoufelt Noël, r. des Phalangines 125.

Mariage. — Entre : Destombes Jules, chiffonnier et Rousseau Blanche, s. prof.

Décès — Leblanc Fleurisse, 57 ans, r. d'Havre — Lesaffre Marie, 3 mois, r. du Moulin-Fagot — Gilles Charles, 22 ans, r. de Guisnes 201.

LILLE

Le cambriolage de la rue des Stations

Arrestation d'une complice

On s'est moqué à maintes reprises des agents en tenue, en rapportant ceux-ci leur ronde, se bornant, la plupart du temps, à arrêter le poivrot dépenaillé.

Rien n'est moins vrai. Ils ont prouvé le contraire en arrêtant, il y a quelques jours, des auteurs des cambriolages commis chez M. Larousse, rue des Stations, chez M. Taucion, rue de Valenciennes, ainsi qu'actuellement de M. Bernard, rue de Cambrai.

Ces agents, dont la quantité est quelque peu petite, étant donné le chiffre de la population des divers quartiers, viennent à nouveau de prouver leur utilité.

Après plusieurs jours de recherches, un de ces agents, M. Hovet, du 3e arrondissement, a eu la chance de mettre la main sur une des complices de Caron.

Cette dernière, une nommée Renelle Lina, femme Hazenberth, âgée de 26 ans, originaire de Baillœul, qui se cachait au n° 19 A, la rue Ben-de-Wende, sous le nom de Marie Alossary, a été amené, hier, vers cinq heures du soir, devant M. Parisot de Ste-Marie, commissaire du 2e arrondissement, qui a procédé immédiatement à son interrogatoire.

Renelle Lahaye, dont la culpabilité ne fait aucun doute, n'a rien voulu avouer, ni dénoncer les autres auteurs des trois cambriolages.

Demeurée, que Caron a dénoncé comme complice, reste toujours introuvable.

M. Parisot continue son enquête.

Le cambriolage d'aujourd'hui

Vraiment c'est bien de l'honneur
D'avoir pour visiteurs
Ces bons cambrioleurs.

Si la chanson n'exagère pas, nos concitoyens peuvent se rengorger à tour de rôle : les escarpes lilloïs ne font pas de jaloux.

M. Lamendin, 69, rue Jacquemars-Giélée, confectionneur, 69, rue du Marché, sont les propriétaires ; leurs magasins ont été pendant la nuit, déménagés en conscience.

Un million de francs de vêtements, chargés sur une charrette, ont pris la route pour une destination inconnue et que les agents de M. Parisot, commissaire du 7e arrondissement, font de leur mieux pour déterminer.

En outre de l'honneur que leur conférence cette nuit, les cambrioleurs ont pu par un crochet à la crête du mur est resté aux mains des cambriolés du jour.

En revanche les auteurs de l'expédition ont été dans l'obligation de briser, pour entrer dans la place, un carreau du magasin.

L'affaire Armour

M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires a conduit Armour avec ce bijoutier Gantois à qui un pourteur de chèques du même nom avait remis, dans les circonstances qu'nous avons rapportées réussi à escroquer 1.700 francs.

Ce négociant n'a pas hésité un instant à déclarer qu'Armour n'avait rien de commun avec son voleur : il est gros et court ; l'autre était grand et maigre.

Le consul des Etats-Unis à G